



# COMMUNE DE LABROUSSE

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE Compte Financier Unique ou CFU 2024

Instruction comptable : M57  
Population : 495 habitants en 2024

### I - Le cadre général du CFU 2024

- Le principe
- Les éléments de présentation

### II - La section de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement
- Les dépenses de fonctionnement

### III- La section d'investissement

- Les recettes d'investissement
- Les dépenses d'investissement

### IV- Les données synthétiques du Compte Financier Unique (CFU) 2024

### V- Les chiffres

### VI- Les graphiques

### VII- L'état de la dette

### VIII- Le résultat 2024 de la Commune et son affectation au BP 2025

- Le résultat 2024
- Son affectation au budget 2025
- Ce qu'il faut retenir

### IX- Focus sur le budget annexe Lotissement et du budget du CCAS

## I - Le cadre général du CFU 2024

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle sera disponible sur le site internet.

Par ailleurs, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet aux collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires (de 2021 à 2023).

De plus, sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Toutefois, Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif à savoir ;

- Le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1,
- Le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas délogée contre son adoption. Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés,
- L'assemblée délibérante élit son président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote.
- Le maire ou le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote.

### ➤ Le principe

Le CFU, comme le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, 2024 pour ce qui concerne cette note.

### ➤ Les éléments de présentation

Le CFU 2024 est soumis à l'approbation du Conseil municipal, comme la délibération sur l'affectation au BP 2025 du résultat 2024.

Le CFU et les délibérations (adoption du CFU et affectation du résultat) s'y rapportant seront consultables sur le site internet de la Commune ainsi que sur demande en Mairie aux heures d'ouverture. Le budget de notre collectivité est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'investissement d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

Pour rappel, le budget prévisionnel global (BP+DM+RAR) s'élevait à un montant de 1 300 337 € réparti en fonctionnement (équilibre dépenses et recettes) pour 612 670 € et en investissement (équilibre dépenses et recettes) pour 687 667 €.

## II - La section de fonctionnement

Elle permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### ➤ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réalisées au CFU 2024 s'élèvent à 547 905,53€, auxquelles il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté 2023 de 55 136,14€ pour un montant total de recettes de fonctionnement de 603 041.67 €

Outre le résultat reporté de 2023 qui représente 9.14 % des recettes 2024, les recettes de fonctionnement 2024 peuvent être regroupées principalement en 3 grandes catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

- des impôts directs locaux, produits de la fiscalité (pylônes) (chapitre 731) pour 50% des recettes,
- des dotations et des diverses subventions versées par l'Etat et autres financeurs (chapitre 74) pour 20.6 % des recettes.
- des autres produits de gestion courante comme les loyers, les recettes du périscolaire (chapitre 75) pour 7.7 % des recettes

### **Focus sur la fiscalité locale directe :**

Pour rappel : Le calcul se base sur la moitié de la valeur locative du bien, révisée chaque année par le ministère de l'économie pour tenir compte de l'inflation. On applique ensuite à cette base le taux d'imposition fixé par chaque collectivité locale.

Pour rappel, la loi de Finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux jusqu'en 2023 et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022. Aussi, dès 2023, le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires n'est plus gelé.

Les collectivités doivent alors se prononcer sur ce taux dans leurs délibérations.

Dès 2021, la mise en place du nouveau schéma de financement s'est traduite pour les communes par une perte financière, compensée par la redescende du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à laquelle est appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps et destiné à neutraliser les effets de la réforme.

En effet, il a été prévu que les communes perçoivent, toutes choses égales par ailleurs, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition.

Voici les taux votés pour 2024 par le Conseil municipal, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux en 2024

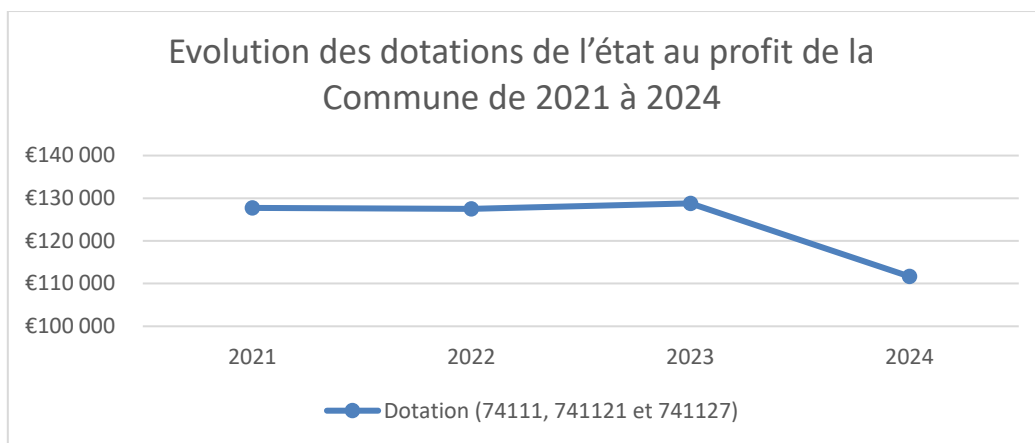
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 50.98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 130.54 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 13.36 %

Le montant de la fiscalité ainsi généré en 2024 a représenté un montant de recettes de l'ordre de 197 443 € (Cf. Etat 1288M)

### **Focus sur les dotations d'Etat :**

Ce tableau montre l'évolution des dotations de l'état au profit de la Commune de 2021 à 2024.

	2021	2022	2023	2024
74111 Dotation forfaitaire	66 530 €	65 418 €	64 831 €	63 728 €
741121 Dotation de solidarité rurale	51 608 €	53 167 €	55 946 €	40 738 €
741127 Dotation nationale de péréquation	9 600 €	8 912 €	8 021 €	7 219 €
<b>TOTAL PAR ANNEE</b>	<b>127 738 €</b>	<b>127 497 €</b>	<b>128 798 €</b>	<b>111 685 €</b>



### ➤ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réalisées au CFU 2024 s'élèvent à 456 969,40 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, pour les postes les plus importants par :

- ✓ Les charges à caractère général pour 33 % ; les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation pour les bâtiments communaux, les prestations de service effectuées (chapitre 011),
- ✓ Les charges de personnel et frais assimilés représentant les dépenses liées au personnel communal (chapitre 012) pour 50 %,
- ✓ Les autres charges de gestion courante pour 12 % regroupant principalement les indemnités et les subventions versées aux organismes extérieurs tels que le CCAS ou les associations (chapitre 65),
- ✓ Les charges financières correspondant au remboursement des intérêts des emprunts (chapitre 66) pour 2 %.

### III - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen et à long terme. Elle concerne des actions qui contribuent à accroître le patrimoine communal.

#### ➤ Les recettes de d'investissement

Les recettes d'investissement réalisées au CFU 2024 s'élèvent à 340 703,85 € auxquelles il convient de déduire le déficit d'investissement reporté 2023 de 35 075,40 € pour un montant total de recettes d'investissement de 305 628,45 €. Pour mémoire au BP 2024, il était prévu en recettes d'investissement un montant de 687 667,00 €

Sur ce montant total prévu ;

340 703,85 € ont été réalisés en recettes d'investissement sur l'exercice 2024, 21 983€ vont être reportés au BP 2024, le solde des crédits étant annulé.

En recettes d'investissement, 2 types de recettes coexistent ;

- les recettes patrimoniales,
- les recettes liées aux projets qui sont également les subventions d'équipement reçues (chapitre 13).

Envoyé en préfecture le 03/03/2025  
 Reçu en préfecture le 03/03/2025  
 Publié le  
 ID : 015-211500855-20250227-DEL\_2025\_04-BF

#### ➤ Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Cette section regroupe ;

- Le remboursement de la dette en capital,
- Les acquisitions de droits et licences tels que les logiciels,
- Les acquisitions de biens immobiliers, de biens mobiliers (matériel informatique, mobilier...),
- Les études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Les dépenses d'investissement réalisées au CFU 2024 s'élèvent à 266 321,19 €

Sur le montant total des dépenses d'investissement prévues en 2024 qui était de 687 667,00 €, 266 321,19€ ont été réalisés en dépenses d'investissement sur l'exercice 2024, 150 952€ vont être reportés au BP 2025.

Il est à noter que les dépenses d'investissement sont soit classées par opérations (quand il s'agit d'un programme d'investissement bien identifiable), soit regroupées par niveau de vote hors opération.

## IV- Les données synthétiques du Compte Financier Unique (CFU) 2024

### Les chiffres

#### ➤ Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Intitulé	Prévisions BP 2024 (BP + DM + RAR N-1)	CFU 2024	
			Total réalisations en €	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	173 955,00	151 724,79	87,22 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	239 000,00	228 802,66	95,73 %
65	Autres charges de gestion courante	55 473,00	55 400,52	99,87 %
66	Charges financières	13 050,00	9 413,75	72,14 %
67	Charges spécifiques	100,00	0,00	0,00 %
68	Dotations aux provisions, dépréciations	100,00	73,48	73,48 %
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>481 678,00</b>	<b>445 415,20</b>	<b>92,47 %</b>
023	Virement à la section d'investissement	119 437,80		
042	Opérations, amort ordre transfert. entre sections	11 554,20	11 554,20	100,00 %
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>130 992,00</b>	<b>11 554,20</b>	<b>8,82 %</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>612 670,00</b>	<b>456 969,40</b>	<b>74,59 %</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			<b>0,00</b>	
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>612 670,00</b>	<b>456 969,40</b>	<b>74,59 %</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Intitulé	Prévisions BP 2024 (BP + DM + RAR N-1)	CFU 2024	
			Total réalisations en €	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	18 000,00	16 020,00	89,00 %
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	30 570,00	35 117,10	114,87 %
73	Impôts et taxes (sauf 731)	10 325,00	19 667,00	190,48 %
731	Fiscalité locale	318 439,00	305 299,00	95,87 %
74	Dotations et participations	139 399,86	124 276,08	89,15 %
75	Autres produits de gestion courante	40 800,00	46 656,79	114,35 %
76	Produits financiers	0,00	13,95	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	855,61	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>557 533,86</b>	<b>547 905,53</b>	<b>98,27</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>557 533,86</b>	<b>547 905,53</b>	<b>98,27</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>			<b>55 136,14</b>	
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>612 670,00</b>	<b>547 905,53</b>	<b>89,43</b>

### Résultat de fonctionnement 2024 :

Résultat de l'année **90 936,13 €**

Ligne 002 (excédent reporté) du BP 2024 : **55 136,14 €**

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 015-211500855-20250227-DEL\_2025\_04-BF

**Résultat Cumulé au 31/12/2024 : 146 072,27 €**

➤ Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Intitulé	Prévisions BP 2024 (BP + DM + RAR N-1)	CFU 2024 Réalizations	Restes à réaliser au 31/12 – Report au BP 2025
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	13 148,36	0,00
23	Immobilisations en cours			
Détail par opération	N° : 10001 TRAVAUX DE VOIRIE	99 276,60	32 142,42	65 952,00
	N° : 10004 CANTINE ET MISE AUX NORMES	25 000,00	18 190,20	0,00
	N° : 10021 AMENAGEMENT PLACE EGLISE	130 000,00	126 738,61	0,00
	N° : 10024 REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE	193 500,00	4 056,00	0,00
	N° : 10026 STREET ART	8 000,00	7 720,00	0,00
	N° : 10027 ACQUISITION BATIMENT RAYMOND	100 000,00	0,00	85 000,00
	N° : 10028 SALLE COMMUNALE	7 000,00	5 139,60	0,00
	Total des opérations d'équipement	576 891,60	193 986,83	150 952,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>591 891,60</b>	<b>207 135,19</b>	<b>150 952,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	60 700,00	59 186,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>60 700,00</b>	<b>59 186,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>652 591,60</b>	<b>266 321,19</b>	<b>150 952,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>652 591,60</b>	<b>266 321,19</b>	<b>150 952,00</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>35 075,40</b>		
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>687 667,00</b>	<b>266 321,19</b>	<b>150 952,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Intitulé	Prévisions BP 2024 (BP + DM + RAR N-1)	CFU 2024		Restes à réaliser au 31/12 – Report au BP 2025
			Réalizations	Taux de réalisation	
13	Subventions d'investissement	236 249,00	76 233,58	32,27 %	21 983,00
16	Emprunts et dettes assimilées	235 700,60	171 649,00	72,83 %	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	84 725,40	81 267,07	95,92 %	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>556 675,00</b>	<b>329 149,65</b>	<b>59,13 %</b>	<b>21 983,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	119 437,80			
040	Opérations ordre transf. entre sections	11 554,20	11 554,20	100,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>130 992,00</b>	<b>11 554,20</b>	<b>8,82</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>687 667,00</b>	<b>340 703,85</b>	<b>49,54</b>	<b>21 983,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>687 667,00</b>	<b>340 703,85</b>	<b>49,54</b>	<b>21 983,00</b>

**Résultat d'investissement 2024 :**

Résultat de l'année **74 382,66 €**

Ligne 001 (déficit reporté) du BP 2024 : **-35 075,40€**

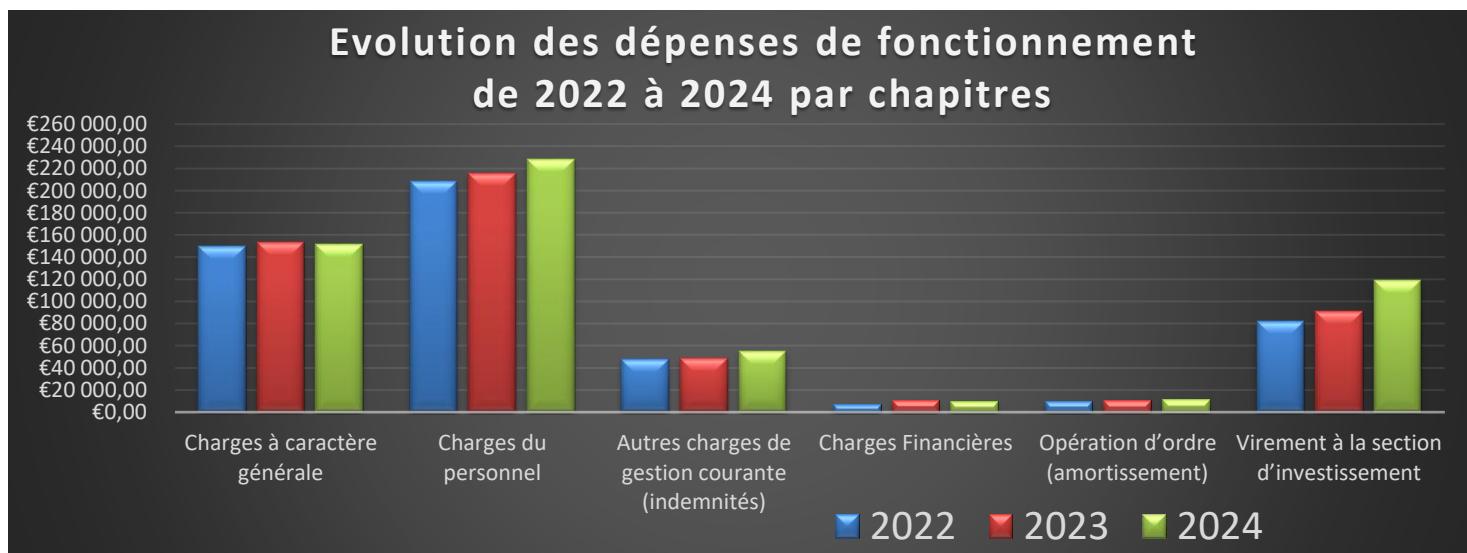
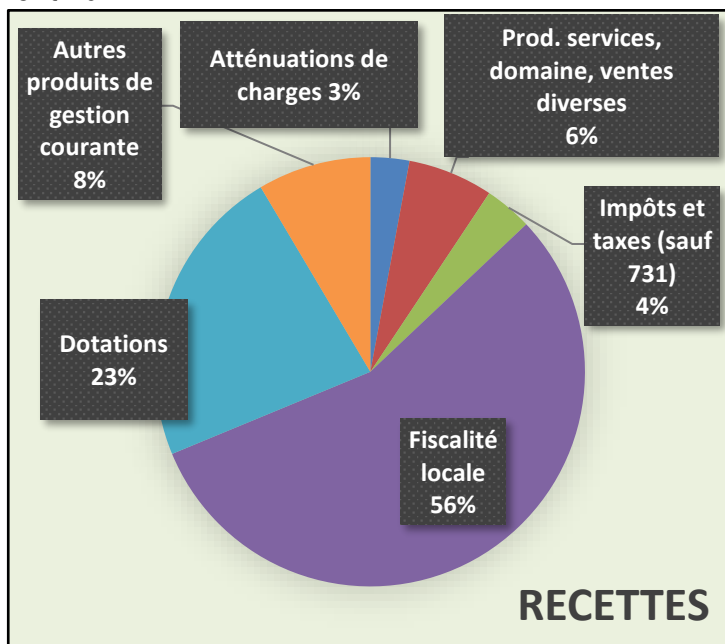
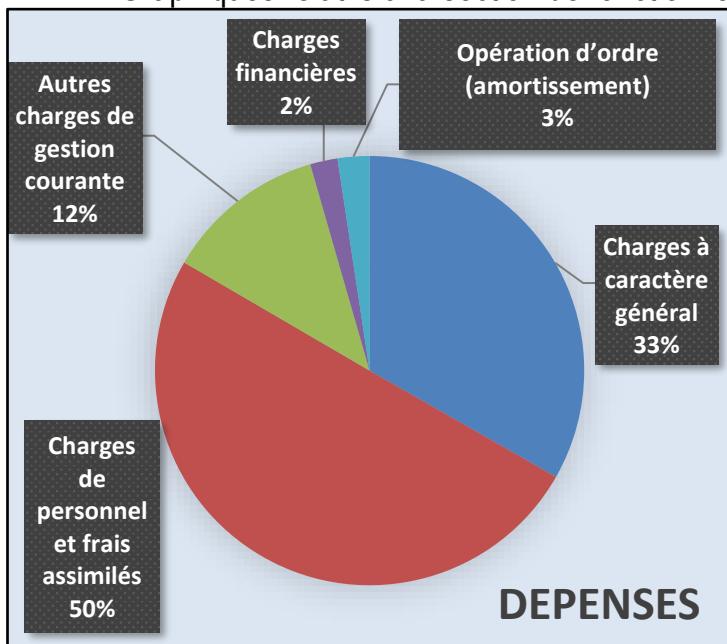
Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 015-211500855-20250227-DEL_2025_04-BF

**Résultat Cumulé au 31/12/2024 : 39 307,26€**

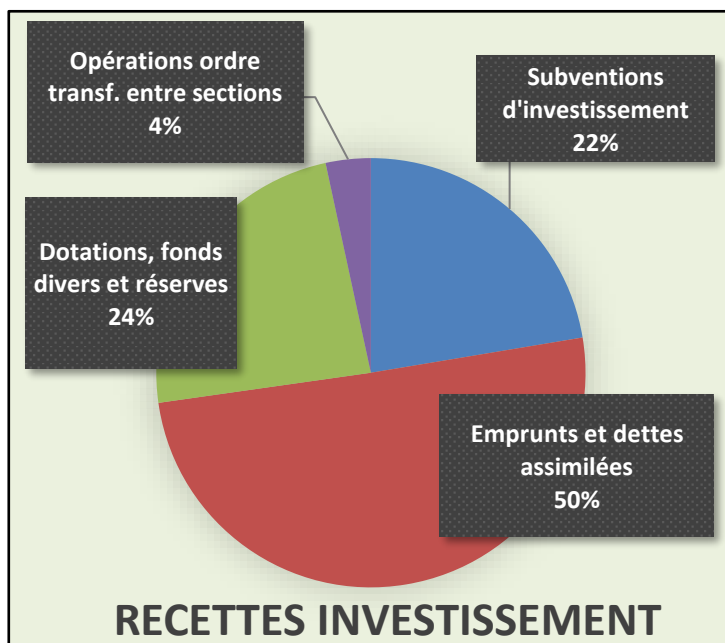
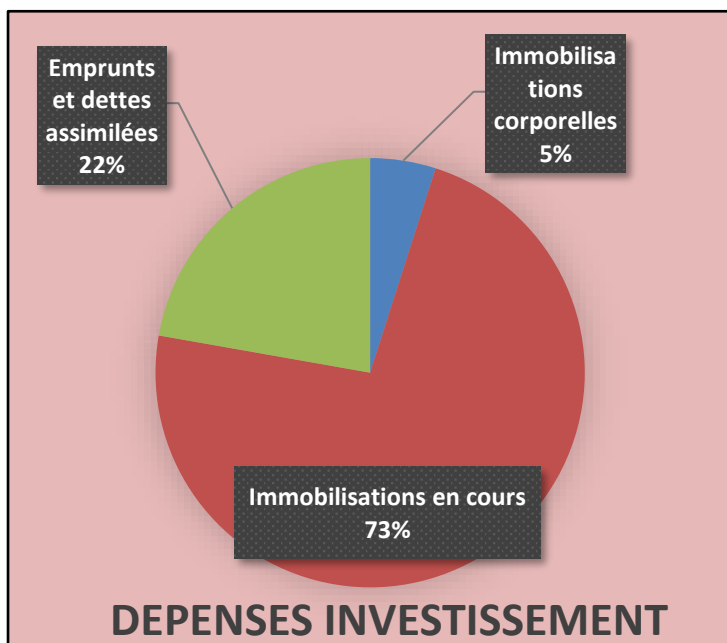


## VI- Les graphiques

### ➤ Graphiques relatifs à la section de fonctionnement 2024



### ➤ Graphiques relatifs à l'investissement 2024



## VII- L'état de la dette

Au 1er janvier 2024, l'encours de la dette s'élevait à 412 957 €  
 En 2024, il a été remboursé :  
 En capital 59 186,00€  
 En intérêts 9 413,75€  
**Total 68 599.75 €**

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette est alors passé à un montant de 344 357.25 €.  
 Fin 2024, la commune a eu recours à deux nouveaux emprunts pour financer les programmes d'investissement. L'encours de dette au 01/01/2025 sera donc plus élevée.

La dette par habitant s'élève à 695 €

### La Capacité d'Autofinancement (CAF) :

La CAF nette est destinée en premier lieu à financer les besoins de financement en investissement du budget en complément éventuellement de ressources extérieures telles que les emprunts ou les subventions.

Dans le cas où les besoins de financements sont couverts, la CAF nette servira à alimenter la trésorerie de la collectivité pour des besoins futurs.

**La capacité d'autofinancement brute** (Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement) **s'élève à 102 490.33 €**

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

**La capacité d'autofinancement nette** (elle représente la CAF brut après le paiement du montant du capital de l'emprunt) **s'élève à 102 490.33 - 59 186,00 = 43 304.33 €**

## VIII- Le résultat 2024 de la Commune et son affectation au BP 2025

### ➤ Le résultat 2024

Détermination du Résultat au :		31/12/2024	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Recettes	547 905,53		340 703,85
- Dépenses	456 969,40		266 321,19
Résultat de l'année	90 936,13		74 382,66
Ligne 002 (excédent ou déficit reporté) du BP 2024	55 136,14	Ligne 001 (excédent ou déficit reporté) du BP 2023	-35 075,40
Résultat Cumulé au : 31/12/2024 (A)	146 072,27	(B)	39 307,26
<b>Calcul du besoin de financement sur le budget :</b>		<b>2025</b>	
Besoin de Financement = Déficit d'Investissement + solde des Restes à Réaliser au 31/12/2024			
Restes à Réaliser (RAR) arrêtés au :		31/12/2024	
RECETTES	(C)		21 983,00
- DEPENSES	(D)		150 952,00
SOLDE :	(E)		-128 969,00
<b>Besoin de financement (Si &gt;0 Excédent, si &lt;0 Besoin)</b>		<b>(B)+(E)</b>	<b>-89 661,74</b>



## ➤ Son affectation au budget 2025

Inscription au BUDGET :		2025
LIGNE 001 – SI	(B)	+39 307,26
		Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes
RAR Recettes d'investissement	(C)	21 983,00
RAR Dépenses d'investissement	(D)	150 952,00
C/1068 - SI - Recettes (Couverture du Besoin de Financement)	(F)	89 661,74
		Dans la limite du Résultat Cumulé de la SF de N-1 (A)
LIGNE 002 – SF	(A)-(F)	56 410,53
		Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes

### • Ce qu'il faut retenir

#### En fonctionnement,

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,9 % par rapport à 2023 quant aux recettes elles augmentent de 1,8 %. Des efforts de gestion en matière de charges à caractère général malgré un contexte économique défavorable.

Des charges de personnel stables à hauteur de 50% des dépenses totales de fonctionnement. Un soutien constant aux associations et des moyens importants alloués à l'école.

#### En investissement,

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 31.7 % par rapport à 2023, cette augmentation est dû principalement aux travaux de l'aménagement de la place de l'église. Les recettes augmentent elles de 19.1 %.

Un programme d'investissement qui va s'amenuiser d'année en année, les gros investissements sont déjà ou vont être réalisés au cours de l'année prochaine.

## IX- Focus sur le budget annexe Lotissement et du budget du CCAS

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

En 2024 le solde d'exécution de la section d'investissement est de 8 873 €, de 0€ en fonctionnement.

Le résultat de clôture de l'année 2024 est donc un déficit de -8 956,13€ en investissement.

Les lots du lotissement sont tous vendus, dans l'optique de la clôture du budget lotissement la commune prend en charge sur le budget principal le déficit et l'étale sur 4 ans depuis 2022 (8 873 € par an puis 8 876.13 € en 2025).

### BUDGET CCAS

Pour Rappel, l'excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure (2023) était de 287.70 €.

Pour l'année 2024 :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 454,08 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 300,00 €

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement de 2024 est donc de -154.08 €

L'excédent de résultat de fonctionnement reporté au budget 2025 sera donc de 133.62 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 015-211500855-20250227-DEL\_2025\_04-BF